

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean-Claude DUMENIL, Maire.

Etaient présents: MMES DARRIET, GOUDENECHÉ, GUIRAUDON, LAPORTE, RISPAIL
MM BALADE, BIRAC, BOURREL, CHALOUPIN, GARRIGUES, MANGIEU,
NORMANT

Absents excusés : M DROUHIN-DAGAULT ayant donné procuration à M. BIRAC
M LAFOSSE ayant donné procuration à M. BALADE

M Jean-Philippe MANGIEU est élu secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2018

Madame Rispail, absente lors du dernier Conseil, souhaite faire une remarque à propos du procès-verbal de la réunion du 27 septembre et remet un texte écrit à Monsieur le Maire, qui en fait lecture :

« Pour donner suite aux remarques de Jean-Philippe Mangieu, je tiens à préciser que notre commission a déjà depuis quelques semaines travaillé la préparation de cet événement. Je comprends votre étonnement d'absence d'événement étant donné que nous ne sommes pas à ce jour le 11 novembre 2018 ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du dernier Conseil Municipal. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Par ailleurs, Monsieur le Maire souhaite apporter une réponse aux interrogations de Monsieur Chaloupin lors du dernier Conseil concernant le fonctionnement de l'église afin de clarifier la situation. Un contact a été pris avec le Diocèse afin de pouvoir trouver une réponse aux difficultés rencontrées par certaines personnes, et rapportées par Monsieur Chaloupin. Monsieur le Maire rappelle également que chaque élu du Conseil a le droit, et même le devoir, de traiter au quotidien les problèmes de la Commune. Ainsi, le diocèse aurait pu être contacté directement par la personne informée des problèmes rencontrés.

HAMEAU DES SOURCES

Afin de préparer au mieux les travaux de voirie incombant à la commune du fait du prochain achèvement de la dernière maison du lotissement, une réunion de chantier est prévue le 7 Novembre 2018 à 11 heures en présence du cabinet Escande, de l'entreprise AGTP et de représentants de la commission voirie. Les travaux doivent impérativement être terminés et facturés avant le 5 décembre 2018.

Un courrier a été envoyé à l'un des propriétaires du lotissement, Monsieur Dubief, pour demande d'accord de sa part pour que les travaux de voirie puissent englober la partie privative de son terrain se situant à l'extérieur de la clôture qu'il a mise en place. Ce courrier est en attente de réponse.

AMENAGEMENT SECURITAIRE RD123

En vue de l'aménagement prévu au droit de l'école, et après consultation, le cabinet du géomètre ESCANDE a reçu 5 réponses :

- EIFFAGE et SOPEGA : chantier décliné et pas de proposition
- COLAS : 19 504 € HT
- EUROVIA : 25 045,40 € HT (réponse hors délai)
- AGTP : 25 000€ HT (réponse hors délai)

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise Colas, la moins disante.

Délibération n° 2018-033

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement sécuritaire sur la RD 123 devant l'école, cinq entreprises ont été consultées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- RETIENT la proposition de la Société COLAS SUD OUEST de Langon, proposition la moins disante, pour un montant de 19 504 € H.T. soit 23 404,80 € TTC

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux

En terme de délai, du fait des difficultés liées à d'éventuels travaux durant une période scolaire, des gênes occasionnées pour les familles qui amènent leurs enfants à l'école, il est envisagé de programmer les travaux, d'une quinzaine de jours environ, durant les vacances de Février.

BÂTIMENT TECHNIQUE

Afin d'étudier les différentes modes de financement de l'opération, Monsieur le Maire et Monsieur Mangieu, responsable de la commission Finances, ont sollicité un rendez-vous avec Madame Degouy, Trésorière Principale de Langon. A l'issue de cette rencontre, une réunion de la Commission Finances sera programmée.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Voirie :

- Il est signalé que certains habitants se plaignent du fait que les feuilles des arbres situés sur le domaine public tombent sur leurs véhicules et demandent l'abattage de certains arbres. Aucune suite ne sera donnée à leur requête
- Des difficultés de circulation sont apparues sur la voie située devant l'épicerie du village, en partie liées au fait que le sens unique n'est pas respecté. Une réflexion est lancée pour chercher la meilleure solution (panneaux supplémentaires, modification du sens de circulation, marquage au sol....)

Fêtes et Cérémonies :

Préparation des cérémonies du 11 novembre : Des décorations faites par les enfants des TAP seront mises à l'épicerie, au café social et culturel « La Maison » et au monument aux morts. Trois expositions, réalisées par la Commission, sur la guerre de 14-18 et particulièrement une sur le rôle des femmes pendant la guerre seront installées à la Mairie et à « La Maison ». Pour la cérémonie, plusieurs temps sont prévus : « La Marseillaise » chantée par les enfants, lâcher de ballons, bleuet à épingler pour chaque personne présente, bougies à l'annonce du nom des soldats décédés lors du conflit, salve de fusils.....
La cérémonie est prévue à 10 h 45 à Bieujac, puis 11 h 30 à Saint-Pardon de Conques

COMPTE-RENDUS DE REUNIONS

Monsieur Balade souhaite remercier Madame Laporte pour son comportement responsable et plein de sang-froid le dimanche 14 octobre, face à des jeunes agissant sur le toit de la cantine de l'école. Monsieur le Maire remercie également Madame Laporte.

Action sociale :

Monsieur Mangieu présente les points abordés lors de la dernière réunion à la CdC :

- Constitution d'une équipe d'aides à domicile remplaçantes : 2 à 3 recrutements en PEC (Parcours Emploi Compétences) sous réserve que la fonction d'aide à domicile soit éligible aux emplois PEC. Le coût « reste à charge » pour la CdC serait de 42 300 € (3 agents sur 20h) par an, à rapprocher du coût actuel des remplacements ponctuels évalué à 36 000 € annuels.
- Portage des repas : 153 bénéficiaires en 2018 (123 en 2017). Mise en place d'un deuxième point de départ à Saint-Symphorien
- Adhésion au CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) : expérience positive à la CdC du bazadais. Un dossier va être envoyé à l'ensemble des communes pour avoir un retour sur le sujet avant décision pour l'ensemble de la CdC. Le coût serait de 0,80 €/habitant/an.

Culture :

Monsieur le Maire présente les points abordés lors de la dernière réunion à la CdC :

- Ecole de musique : projet de fusion et d'harmonisation des différentes écoles du territoire
- Lecture publique : refonte au 01/01/2019 du mode de fonctionnement des bibliothèques de la CdC. 6 nouvelles bibliothèques : Noailan, Préchac, St André du Bois, St Macaire, Verdélais et Villandraut.
- Médiathèque : projet global de 1 700 m² répartis sur les sites de Langon (1 000m² pour un coût de 2,5 M €), médiathèques-relais à Saint-Macaire et Villandraut. La surface de 1700 m² représente le seuil minimal pour prétendre bénéficier des aides de la DRAC (à hauteur de 70%)

PCAET : (Plan Climat Air Energie Territorial)

Pour cette commission nouvellement créée, Monsieur le Maire signale que des flyers à destination des élus locaux vont présenter cette démarche

PADD

La prochaine réunion (synthèse des propositions retenues) aura lieu le 8 novembre dans les locaux de la CdC à Mazères pour définir la politique agricole

QUESTIONS DIVERSES

- Marche rose :

Monsieur Normant souligne le succès de l'édition 2018, avec près de 800 marcheurs, dont 95 sont partis de Bieujac. En 2019, l'arrivée est prévue à Bieujac, pour les 10 ans de la manifestation. Un premier comité de pilotage est prévu le mois prochain.

- Recensement de la population :

Il aura lieu de mi-janvier à mi-février 2019. La Commune de Bieujac a été choisie comme Commune test d'un nouveau protocole de recensement par l'INSEE. Pour la première fois, il sera possible de répondre par internet aux enquêtes. La remise du document sera faite par l'agent recenseur.

- Cimetière :

Un devis de la société Kevin Campos pour la réfection des allées est en attente.

- Fibre optique :

Gironde Numérique a confirmé qu'à ce jour, la mise en service technique de la Fibre sur Bieujac est toujours programmée pour le premier trimestre 2019. L'ouverture commerciale est donc toujours prévue en juin 2019 au plus tard (3 mois de délais réglementaires après la mise en service technique)

- Eglise :

Il est tout d'abord souligné l'état de propreté irréprochable de l'intérieur de l'église, du fait de l'investissement personnel de deux habitants du village. Néanmoins, des difficultés sont apparues,

du fait du comportement de ces personnes : des habitants se plaignent en mairie et certains n'osent même plus entrer dans l'église. Les autorités religieuses ont été rencontrées afin de déterminer les droits et devoirs de chacun (diocèse-mairie) sur la responsabilité, l'entretien et la gestion de l'édifice. Par ailleurs, une médiation va être mise en place pour trouver une réponse aux difficultés rencontrées par certains administrés. Cécile Goudenèche est la seule référente pour la Commune. Guillaume Normant signale que le mobilier ou tout autre objet qui se trouvait dans l'église avant la loi de 1905 relative à la séparation de l'état et de l'église est toujours propriété de la Commune. Des renseignements seront pris auprès de la Préfecture.

- Voirie :

- Monsieur Normant demande qu'une régularisation administrative soit faite concernant le busage d'un fossé communal traversant la propriété de Monsieur Bruneteau, route du Beuve. Monsieur Bruneteau va être contacté.

- Monsieur Normant s'étonne du fait que des travaux aient été réalisés au départ du chemin communal desservant le lieu-dit « Aux Barrails ». Monsieur le Maire se rendra sur place pour constater et contactera le centre routier.

- Par ailleurs, il est signalé qu'un véhicule-ventouse bloque depuis longtemps un chemin communal débouchant route de Lahitault. Monsieur le Maire informe qu'il a déjà rencontré la propriétaire et que la voiture doit être enlevée.

- Salle polyvalente :

André Bourrel s'inquiète de ce qui lui paraît être un vieillissement prématuré de l'aspect des bardages de la salle polyvalente. Au cas particulier de la poutre décorative devant l'entrée, il est patent qu'il ne s'agit pas d'une dégradation naturelle. En effet, il avait constaté et signalé une anomalie dès le jour de l'inauguration et réitéré à plusieurs reprises son alerte. La question est de savoir si la commune prend à sa charge la remise en état et ça peut être un choix ou si l'on fait jouer la garantie décennale avant qu'il ne soit devenu trop difficile de faire la part entre le vieillissement naturel et une insuffisance initiale de la protection du bois."

Prochain conseil prévu le 15 novembre 2018 à 19 h 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50